

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Halte-garderie Sainte-Catherine Toulon (83)

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

Avril 2011 – N° 830201612_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	J.TIRAT	Ingénieur projets
Vérificateur	A.ROGER	Directeur de projet
Approbateur	A.BARITEAU	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire – Résultats de l'étude historique et documentaire

La halte-garderie Sainte-Catherine est localisée dans le bâtiment B de la résidence Sainte Catherine sur l'avenue Marcel Castié à Toulon (83). Cette garderie, propriété de la Société Nationale Immobilière (SNI), accueillait en 2010 jusqu'à 18 enfants quotidiennement encadrés par 6 adultes.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a établi que la halte-garderie a été construite en contiguïté avec une ancienne cuve de fioul de 60 m³ (site BASIAS n°PAC8302657) servant au chauffage de l'immeuble entre 1969 et 1990. Cette cuve a depuis été neutralisée au sable et est toujours présente sous le square qui jouxte la tour B de la halte-garderie.

Résultats des investigations

Une seconde phase de diagnostic incluant des investigations a donc été menée. Les investigations réalisées étaient conformes au programme arrêté à l'issue de la première phase de diagnostic. Elles ont porté sur deux prélèvements d'air sous dalle dans la cour extérieure située entre le bâtiment et l'ancien site BASIAS. Les sols de surface n'ont pas fait l'objet d'investigations car ils ne sont pas susceptibles d'être influencés par les anciennes activités industrielles recensées et ne sont pas accessibles par les enfants fréquentant la halte-garderie (sols recouverts d'enrobé antichoc).

Les investigations n'ont pas mis en évidence la présence des composés recherchés dans l'air sous dalle, permettant ainsi de conclure que les sols ne sont pas susceptibles d'influencer la qualité de l'air intérieur respiré.

Ainsi, nous proposons donc de classer la halte-garderie Sainte-Catherine en catégorie **A** : « **Les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».